

Délibération n°2022-05-08bis
Annule et remplace n°2022-05-08
Réf. Nomenclature « Actes » : 7.5.3

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Attribution de subvention dans le cadre du règlement d'intervention des aides aux entreprises

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	76
Pouvoirs	14
Votants	90

L'an deux mille vingt-deux, le 8 décembre, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 29 novembre 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Jean-Marc Sauviat est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Aubessard Anne-Marie	à	Jean-Pierre Saugeras	Michon Jean-François	à	Pierre Chevalier
Briquet Isabelle	à	Daniel Delpy	Padilla-Ratelade Marilou	à	Jean-Pierre Guitard
Calla Tony	à	Gilles Barbe	Parrain Céline	à	Philippe Pelat
Devallière Sébastien	à	Martine Pannetier	Prabonneau Sylvie	à	Pierre Coutaud
Fiancette Yoann	à	Pierrick Cronnier	Ribeiro Sophie	à	Michèle Valibus
Le Gall Nathalie	à	Franck Rebuzzi	Talvard Françoise	à	Elisabeth Ventadour
Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo	Vimon Barbara	à	Stéphanie Gautier

- **Élus excusés :**

Beaumont Didier ; Bézanger Joël ; Bivert Frédéric (représenté) ; Bredèche Robert (représenté) ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Escurat Daniel (représenté) ; Faugeron Guy (représenté) ; Lacrocq Michel ; Lepage Marie-Claude (représenté) ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Michelon Jean-Marc (représenté) ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Ratelade François (représenté) ; Repezza Guillaume ; Ronceray Pascal ; Simandoux Nelly (représenté)

Jérémy Brugère, maire de Magnat l'Etrange, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Délibération n°2022-05-08bis



Envoyé en préfecture le 04/01/2023

Reçu en préfecture le 04/01/2023

Publié le

ID : 019-200066744-20221208-20220508BIS-DE



Délibération du 29 septembre 2022 relative au règlement d'intervention des aides aux entreprises ;

Le comité d'agrément s'est réuni les 08 et 21 novembre afin d'émettre un avis sur les 70 dossiers de demandes d'aides sollicitées dans le cadre de l'axe 3 « Soutien aux investissements agricoles », l'axe 4 « soutien à la filière bois-forêt », l'axe 5 « accroître le potentiel touristique du territoire », l'axe 6 « Favoriser le soutien aux investissements immobiliers des entreprises et aux implantations d'activités économiques sur le territoire », l'axe 7 « soutien aux investissements immobiliers » et l'axe 8 « dynamiser les activités de centre-ville et maintenir le commerce en milieu rural ».

Présentation des demandes d'aides

	Nom de l'entreprise	Nom Propriétaire	Commune	Montant proposé par le comité
1	SAS DANALPAVA L'AIXOIS	Mme RENOUX Monique	AIX	1777.12 €
2	SARL ST BONIFACE	M. BRILLAUD Davy Mme TORBIERO Cyrile	ALLEYRAT	5140€
3	LE MAS D'EPONA	Mme FAUGERE Elsa	AMBRUGEAT	140€
4	FAURIE PAPON CELINE	Mme FAURIE PAPON Céline	BORT LES ORGUES	140€
5	BOULANGERIE CHANCEL	M. CHANCEL André	BORT LES ORGUES	2040€
6	SARL CHAVINIER	M. CHAVINIER Alexis	BORT LES ORGUES	4000€
7	SISTER CAFE	Mme LEROY Rosemary	BORT LES ORGUES	4080€
8	HAVELI BOUTIQUE	Mme COTILLON Sandra	BORT LES ORGUES	1299.74€
9	MAVIERT Matthieu	M. MAVIERT Matthieu	BORT LES ORGUES	7000€
10	LES ROCHERS DE LA VEZERE	Mme DELEBARRE Isabelle	BUGEAT	140€
11	ECO ECLAIRCIE	M. ESCURAT Daniel	CHAVEROUCHE	4500€
12	LA MAIADE	M. et Mme BLANCHARD Christophe et Valérie	CHIRAC BELLEVUE	2857.89€

Délibération n°2022-05-08bis



Envoyé en préfecture le 04/01/2023

Reçu en préfecture le 04/01/2023

Publié le



ID : 019-200066744-20221208-20220508BIS-DE

13	LA BRASSERIE DES VIEILLES PIERRES	M. GIROUD Fabien	COMBRESSOL	1202.76€
14	BAPTISTE ET VIRGINIE	M. et Mme BATTUT Thierry et Virginie	EYGURANDE	25 000€
15	QUAINON / MONZAT	M. QUAINON Nicolas Mme MONZAT Karen	LATRONCHE	3872.73€
16	CAMPING CHANTEGRIL	M. DE ROY Johann	LIGINIAC	3962.98€
17	CHEZ MADELE	M. DUBOIS Mathieu	MAGNAT L'ETRANGE	999.70 €
18	ADM & Co	Mme MERDEFROID Elodie	MAGNAT L'ETRANGE	650.08€
19	BRUGERE JEREMY	M. BRUGERE Jérémy	MAGNAT L'ETRANGE	1816.40€
20	CLUB CORREZE	M. GLYNN Gérard	MEYMAC	20 800€
21	ALLIANCE FORETS BOIS	M. CESTONA Christophe	MEYMAC	20 000€
22	EMKA	M. AKKAYA Aydin	MEYMAC	1049.72€
23	SAS NACOBO	Mme VIGNAU GIOUX Eugénie M. GIOUX Nicolas	MEYMAC	Avis défavorable du comité
24	SCI DU PRE SOUBISE	Mme AUBY Morgane Mme MICOUD LABAUZE Claire	MEYMAC	5000€
25	LE BISTROT DES CATH	Mme DASSAUD Catherine Mme NIERAS Catherine	MEYMAC	1291.61€
26	MON FEUTRE	Mme CHAVASSE Martine	MEYMAC	Avis défavorable du comité
27	ETS NICOLAS GIOUX	M. GIOUX Nicolas	MEYMAC	4500€
28	EV PRO CALLUNAE	Mme VIGNAU Eugénie	MEYMAC	Avis défavorable du comité

Délibération n°2022-05-08bis



Envoyé en préfecture le 04/01/2023

Reçu en préfecture le 04/01/2023

Publié le



ID : 019-200066744-20221208-20220508BIS-DE

29	EV SAD CALLUNAE	Mme VIGNAU Eugénie	MEYMAC	4500€
30	LE SOUSTRAN	M. LEENAERTS Bastiaan	NEUVIC	5000€
31	PREVOST BASTIEN	M. PREVOST Bastien	NEUVIC	440€
32	NEUVIC SPORT SANTE	M. BARBANCEYS Pierre	NEUVIC	4000€
33	LA SALON DE MARINE	Mme BRUGIERE Marine	NEUVIC	4500€
34	COMMUNE DE PEROLS SUR VEZERE	M. FONFREDE Alain	PEROLS SUR VEZERE	5140€
35	BOUCHERIE DU PLATEAU	M. RENE Franck Mme BOURNEIL Marion	PEYRELEVADE	4700€
36	SAS LA PLACE	M. HUGUENY Charles	SAINT ANGEL	7000€
37	SAS MALAQUI ET FILS	M. RIBEIRO José	SAINT ANGEL	30 000€
38	AUTOUR DU BOIS	M. VULLIEZ François	ST EXUPERY LES ROCHES	4000€
39	ATMOSPH'HAIR	Mme PRADEL FRAYSSE Agathe	ST EXUPERY LES ROCHES	1781.36€
40	MICKA RENOV	M. DO VALE RIBEIRO Mickael	ST EXUPERY LES ROCHES	2200€
41	ANGELIQUE MALERGUE	Mme MALERGUE Angélique	SAINT FREJOUX	760€
42	ANTHR2	Mme DOUILLARD Stéphanie	SAINT MERD LES OUSSINES	5140€
43	BALLET FRANCOIS	M. BALLET François	SAINT PARDOUX LE NEUF	140€
44	OHM ELEC	M. CARRIER Florian	ST PARDOUX LE VIEUX	429.52€
45	CLIC PIX	Mme VAN GOETHEM Jade	ST SUPLICE LES BOIS	1356.81€
46	PRO METAL CHAUFFAGE	M. CROMBEZ Norick	SAINT VICTOUR	1238.06€
47	BOUT PHILIPPE	M. BOUT Philippe	SARROUX ST JULIEN	4000€
48	GAEC MALERGUE	M. MALERGUE Thierry	SARROUX ST JULIEN	760€
49	LES CHALETS DE CLEMENSAC	Mme COMBEZOU Nicole	SERANDON	288€
50	LES DIAGNOSTICS DE LA DIEGE	M. LEGROS François	SORNAC	3579.13€
51	QUENTIN VINZANT	M. VINZANT Quentin	SORNAC	1596€

Délibération n°2022-05-08bis



Envoyé en préfecture le 04/01/2023

Reçu en préfecture le 04/01/2023

Publié le



ID : 019-200066744-20221208-20220508BIS-DE

52	SARL CHEVALIER MARTIN	M. MARTIN Cyrille Mme CHEVALIER Julie	SORNAC	6000€
53	SASU L'EPICERIE D'A COTE	Mme LASFORT Sophie	SOURSAC	6300€
54	COMMUNE DE SOURSAC	M. GUILLAUME Serge	SOURSAC	1149€
55	THIBAUT CHAUZEIX	M. CHAUZEIX Thibaut	SOURSAC	1348€
56	SAIN SUPERY PIERRE	M. SAIN SUPERY Pierre	USSEL	267.60€
57	SCI GOZAN	M. GOZAN Harun M. GOZAN Ali	USSEL	15 000€
58	AU PTIT SENTEUR	M. LECOMTE Franck	USSEL	2100€
59	CORREZE ENTRETIEN AUTO	M. IBANEZ Nicolas	USSEL	868.36€
60	LM IMMOBILIER	Mme MONTEIL Laurence	USSEL	Avis défavorable du comité
61	SAS MARTIN ANTONIN	M. MARTIN Antonin	USSEL	2555.09€
62	MP DESIGN	M. PINGAUD Mathieu	USSEL	4000€
63	SAS L'USSELLOIS	M. LUC Stéphane	USSEL	4000€
64	URBAN REZINE CREA	M. GATHIER Emmanuel	USSEL	1330.74€
65	LABO CALLA	M. CALLA Tony	USSEL	2000€
66	LES VOYAGES DE MARIE	Mme MARIE Catherine	USSEL	Avis défavorable du comité
67	GNC MACONNERIE	M. GENCALI Cemil	USSEL	4000€
68	BUISSON PENAUD	Mme PENAUD Laetitia	USSEL	4000€

Délibération n°2022-05-08bis

Envoyé en préfecture le 04/01/2023
 Reçu en préfecture le 04/01/2023
 Publié le
 ID : 019-200066744-20221208-20220508BIS-DE

Après en avoir délibéré favorablement à la majorité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le versement de ces subventions aux entreprises citées pour un montant global de 268600,40 € dont :
 - 30 000,00 € pour le dispositif 6.1 Soutien à l'investissement immobilier ;
 - 55 000 € pour le dispositif 7.1 Soutien à l'investissement des entreprises artisanales ;
 - 25 815,01 € pour le dispositif 8.1 Créa Commerce ;
 - 92 236,86€ pour le dispositif 8.2 Maintien, modernisation et développement du commerce, de l'artisanat et des services ;
 - 3 949,82 € pour le dispositif 8.3 Amélioration du linéaire commercial ;
 - 5 000 € pour le dispositif 9.1 inciter à l'accompagnement par les associations ;
 - 6 548 € affectés à l'axe « Soutien aux investissements agricoles » ;
 - 50 050,71€ affectés à l'axe tourisme.

A la majorité	
Votants	90
Pour	85
Contre	5
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 8 décembre 2022

Le président,
Pierre Chevalier

